

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 JANVIER 2021 - Séance Zoom

Présents : Jean-Paul Berlioz, Janick Broyelle, Marie-Paule Jouin, Jacqueline Gibet, Patrick Guichebard, Christian Le Corguillé, Élisabeth Le Fustec, Annie Le Goff, Françoise Marseille, Bernard Meyran, Maryvonne Stéphan, Françoise Vogeli.

Compte rendu : J. Broyelle

1. Bilan L'AG à distance du 11 décembre 2020 : succès d'une procédure complexe. Accroissement de la participation de 10 % par rapport à 2019, soit 158 votants en 2020 et large approbation des rapports présentés.

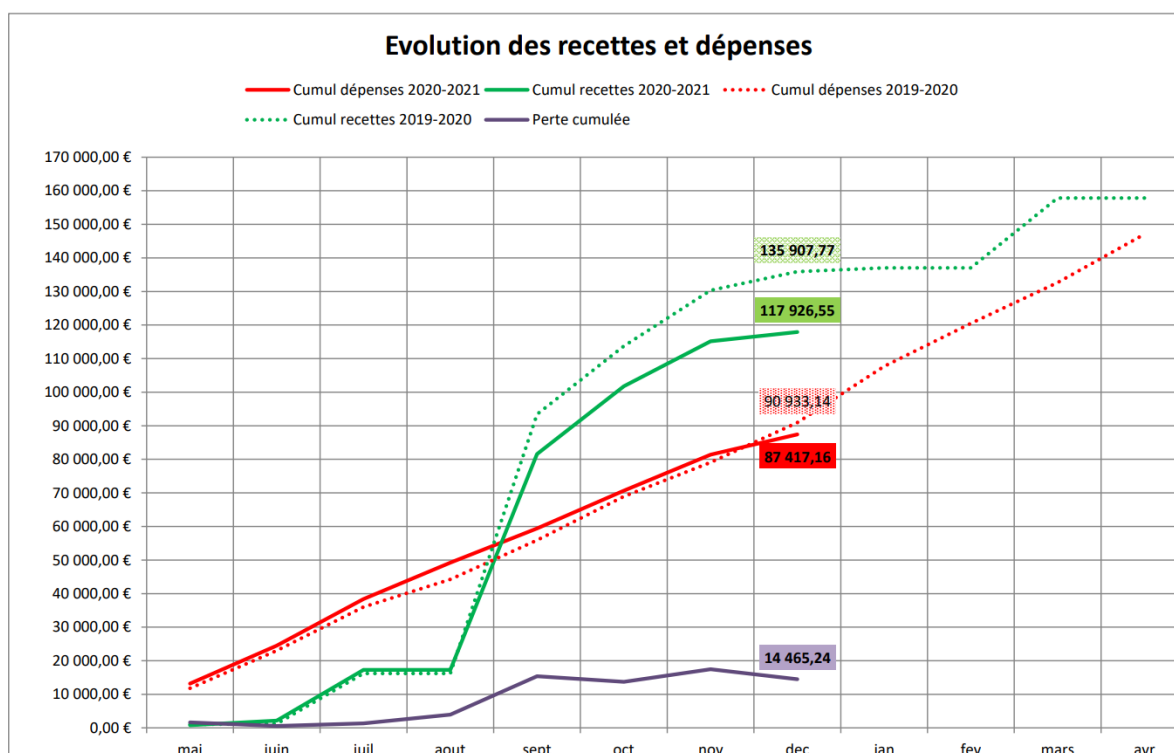
2. – Situation financière : évolution des recettes et des dépenses – C. Le Corguillé

La situation est déficitaire (cf. CA antérieurs).

Les recettes sont en baisse de 18000€ environ, comme annoncé dès le début de l'année, conformément à la baisse du nombre d'inscrits.

Les dépenses sont inférieures à celles de l'an dernier, uniquement en raison de l'exonération exceptionnelle et temporaire des charges patronales : pas de charges URSAFF sur les paies de Septembre, Octobre et Novembre.

La courbe violette montre une stabilisation de la perte de trésorerie à 14 000 € environ, soit, sur une base de 320 adhérents, de l'ordre de 44 € par adhérent.



3. Proposition d'augmentation générale des salaires au-delà de ce que la convention collective nous impose – C. Le Corguillé

Salaires horaires des animateurs : voir en note des précisions en réponse aux questions posées en séances¹.

La convention collective de l'animation impose une augmentation annuelle de 2 points du salaire conventionnel (=0,816 % du salaire). Cette augmentation concerne uniquement les animateurs techniciens et uniquement leur part de salaire conventionnel.

La proposition soumise au vote va au-delà de l'obligation conventionnelle :

Pour les animateurs, augmentation de 0,816 % des appointements complémentaires, ajoutée à l'augmentation conventionnelle.

Pour Vanina Cochet : augmentation de 0,816 % du salaire.

Pour les modèles : augmentation de 0,816 % du salaire.

Ces augmentations sont supérieures à l'inflation.

Elles marquent une volonté de maintien du pouvoir d'achat des salariés, alors que les tarifs 2020 n'ont pas été augmentés et dans un contexte financier marqué par une forte baisse des revenus 2020/2021 et des incertitudes sur ceux de 2021/2022.

Le CA adopte la proposition à l'unanimité des présents, soit 11 voix.

4. Situation des ateliers : reprise en présentiel le 4 janvier et fermeture le 11 janvier.

Le décret publié le 23/12/2020, ayant précisé que dans les ERP de type L, seules les activités encadrées pour les mineurs sont autorisées, l'organisation de l'atelier a été revue pour être conforme à la loi qui impose la fermeture administrative au public.

- a. **Atelier jeunes** : fonctionnement en présentiel.
- b. **Ateliers en télétravail : tout se fait en séances Zoom, sur les horaires habituels (d'avant couvre-feu).**
 - i. Anna Pichotka : zoom pour les 3 ateliers, et pour le MV du lundi après-midi.
 - ii. Modèle vivant : zoom pour les 4 ateliers, avec rappel du droit à l'image et modèles habillés.
 - iii. Boris Foscolo, poursuite pour les 2 ateliers dessin/peinture.
 - iv. Chun Yu Wang, poursuite pour aquarelle et dessin/peinture.

c. Ateliers non compatibles avec le télétravail : recours à l'activité partielle.

Le dispositif d'indemnisation par l'Etat de l'**activité partielle** permet à l'employeur de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Elle est attribuée au vu du constat des difficultés rencontrées, liées à la situation sanitaire et la fermeture administrative. L'indemnisation représente 60 % du salaire brut du salarié pour les heures chômées. Elle est exonérée de charges

¹ les animateurs reçoivent un salaire brut d'en moyenne 41,54 € par heure d'animation, qui varie de 41 à 43 € environ selon leur ancienneté et qui inclut la rémunération des temps de préparation. A ce brut s'ajoute la prise en charge par l'employeur de 50 % de la mutuelle soit 25,10 €/mois.

Le coût total pour l'employeur est supérieur à 60 € par heure d'animation, charges patronales incluses.

salariales et patronales. Le CA a décidé de compléter cette indemnisation pour que les salariés concernés reçoivent 100 % de leur salaire net.

L'atelier a eu et aura recours au dispositif d'indemnisation de l'activité partielle pour les animateurs des ateliers non compatibles avec le télétravail. En novembre et décembre, elle a été accordée pour Morgane Ruhlmann. La demande de renouvellement pour janvier et février concerne Morgane Ruhlmann et les deux animateurs de sculpture.

Un salarié relevant de l'activité partielle ne peut en même temps travailler pour les adhérents de l'Atelier du Thabor. **Les activités des ateliers concernées sont alors suspendues, le temps de la fermeture administrative.**

Les ateliers de gravure et de sculpture sont dans ce cas.

A ce jour, seule l'indemnité pour novembre nous a été versée : en tenant compte en plus de l'exonération des charges, elle représente une économie de 920 € environ, à comparer au déficit de l'activité due à la baisse du nombre d'inscrits :

Activité	Places occupées	Excédent ou déficit en début d'année / 2019-2020	Excédent ou déficit par place occupée
Dessin peinture (aquarelle et ateliers jeunes inclus)	188	- 5 900 €	- 31 €
Modèle vivant	74	- 3 600 €	- 49 €
Sculpture	50	+ 150 €	3 €
Gravure	29	- 4 700 €	- 161 €
Total activités (hors cotisations)	341	- 14 000 €	- 47 €
Total avec cotisations	341	- 18 000 €	- 53 €

Activité partielle en novembre pour l'activité gravure

Indemnité totale reçue : 809,32 € pour les modèles et pour Morgane Ruhlmann

Pour Morgane Ruhlmann, 423,22 € + exonération de charges

Economie réalisée en novembre : 920 € environ pour l'activité gravure

d. Situation de l'atelier de gravure

L'animatrice a procédé à une consultation sur leurs souhaits concernant la prise en compte des séances non faites pendant la fermeture administrative.

Le CA rappelle les dispositions votées par l'AG du 11 décembre, extraites du rapport moral :

¹ « **Principes sur des compensations pour les adhérents, pour l'année 2020 -2021 :**

Cette situation est imposée à l'association et les marges de manœuvre sont faibles. Il faut distinguer :

- *Les ateliers où des activités en distanciel sont offertes par les animateurs en télétravail où les prestations sont différentes, mais où l'activité se poursuit.*
- *Les ateliers où les prestations en distanciel ne sont pas possibles ou très partielles.*

Pour ces derniers, des compensations, conditionnées par le résultat de l'exercice à venir, seront offertes - pour l'ensemble d'un groupe – prioritairement sous forme de remplacements de séances, ou de remise sur les inscriptions 2021.

Le conseil d'administration présentera à l'AG de juin 2021 une définition de ces compensations et proposera la résorption du déficit par recours aux fonds de réserve. Les compensations seront ainsi décidées en toute transparence et en pleine connaissance des conséquences par l'AG de juin, sans mettre en péril l'association. »

Le dialogue sera poursuivi avec les adhérents de l'atelier gravure en janvier, sous forme d'une séance zoom, sur les modalités d'application de ces principes. La réunion abordera sur la situation de l'association, la notion de compensation et l'établissement d'un éventuel calendrier de séances de rattrapage.

- Pendant son congé de maternité, l'animatrice sera remplacée. Une commission sera mise en place pour choisir entre les candidatures.

5. Les « 40 ans + 1 de l'Atelier du Thabor », du 10 au 31 mai 2021

Report du projet « 40 ans », annulé en mai 2020, avec adaptations essentiellement liées à la disponibilité des salles d'exposition.

Lycée Coëtlogon.

Le projet de communication a été repris par une nouvelle classe BTS du lycée professionnel de l'imprimerie Coëtlogon.

Les élèves sont actuellement en projet sur l'élaboration des produits retenus l'an dernier : affiches, affiches abribus, catalogues, site web, livre numérique, tot bags, cartes postales, badges, bâches, livre des graveurs « saveurs gravées », signalétique des projets dans le parc du Thabor, signalétique interne et externe de l'Atelier.

Programme des « 40 ans + 1 »

Cf. document joint pour les expositions, performances et installations.

Décision de placer au 29 mai la journée festive « 40 ans +1 »

Les animateurs seront contactés pour finaliser les projets d'atelier.

Sponsors

La liste des sponsors doit être élargie pour recevoir des dons en euros, plutôt que des dons en nature, comme Le Duff et La Motte.

Le courrier, le programme sera envoyé aux sponsors.

6. Cartes de vœux 2021

Les cartes de vœux ont été réalisées par les deux ateliers de Chun Yu Wang.

Rendez-vous mercredi 20 janvier, 11 heures pour mise sous enveloppe.